



Agir pour réduire les risques d'accident de la route des salariés

La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et la formation des salariés à la conduite.

⊕ Organisez les déplacements indispensables depuis l'entreprise, avant le départ

- Évitez les déplacements en privilégiant d'autres solutions (ex. : visio ou audioconférence).
- Utilisez les transports en commun lorsque c'est possible.
- Organisez la prise de rendez-vous (horaires, lieux) afin d'optimiser les itinéraires et limiter le temps de conduite.
- Calculez le temps de déplacement en intégrant les temps d'intervention et de pause, les conditions météorologiques et le temps de conduite, dans le respect du code de la route.
- Limitez autant que possible les temps de conduite de nuit.
- Faites livrer au préalable le matériel nécessaire sur le site d'intervention.



+ Choisissez des véhicules adaptés aux missions des salariés

- Choisissez des véhicules équipés des éléments de sécurité (dont ESP, ABS-AFU, airbags, surveillance de pression des pneus et dispositifs de retenue de charges si nécessaire).
- Choisissez des véhicules équipés de boîtes automatiques, notamment en zones urbaines.
- Veillez à la présence à bord des véhicules de tous les équipements et documents nécessaires : gilet de sécurité, triangle de signalisation, carte grise, certificat d'assurance, etc.

+ Mettez en place des mesures afin que soit proscrit l'utilisation du téléphone pendant la conduite

- Interdisez l'utilisation du téléphone (appels, messagerie, etc.) pendant les phases de conduite, même avec un kit « mains libres ».
- Fixez les plages d'appels afin qu'ils puissent toujours avoir lieu à l'arrêt, pendant les temps de travail.
- Intégrez ces temps de communication à l'arrêt dans le calcul du temps de déplacement.

+ Entretenez régulièrement le véhicule

- Mettez en place un carnet de suivi.
- Fournissez une check-list des points de contrôle à vérifier avant départ et encouragez les salariés à signaler les dysfonctionnements.
- Adaptez les pneumatiques aux conditions météorologiques saisonnières.

+ Formez le personnel

- Assurez-vous que le conducteur est en possession du permis de conduire requis.
- Formez les conducteurs à l'utilisation du véhicule et des équipements fournis.
- Organisez des formations à la conduite professionnelle et à la sécurité routière.

POUR ALLER PLUS LOIN

Documents INRS disponibles sur www.inrs.fr :

- Le risque routier : un risque professionnel à maîtriser, ED 6352

- Le risque routier en mission. Guide d'évaluation des risques, ED 6329

Sites web :

www.inrs.fr
www.ameli.fr